

COMMUNE de HAUT VALROMEY

DEPARTEMENT de l'AIN

ARRETE : AR_2026_059

ARRETE DE CIRCULATION : chemin de Valorse - Ruffieu - entretien voirie par les agents communaux

Le maire de la Commune de Haut Valromey,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée
par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),
Vu la nécessité d'intervenir pour l'entretien de la voirie par la Commune de Haut Valromey, entre le 20/07/2026 et le
24/07/2026 sur la route de Valorse, Ruffieu, 01260 HAUT VALROMEY (Ain)
Considérant la sécurité pour l'entretien de la voirie,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er}

La voie communale Route de Valorse, Ruffieu à Haut Valromey sera fermée à la circulation, à 800 mètres après le carrefour entre la départementale 9 et la route de Valorse (au niveau de la parcelle cadastrale 330B205), **du lundi 20 juillet 2026 à 8h00 au vendredi 24 juillet 2026 à 18h00**, en raison de travaux d'entretien réalisés par les agents communaux.

Article 2

Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par la Commune.

Pendant la durée des travaux, la zone sera limitée à 30 km/h.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier ou de la manifestation.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3

Les nouvelles mesures de circulation seront conformes aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

Article 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Haut Valromey.

Article 5

Monsieur le maire de la commune de Haut Valromey, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Plateau d'Hauteville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Copie sera adressée à : la gendarmerie.

Fait à Haut Valromey, le 17/07/2026,

Le Maire, Alain VUAILLAT



Par délégation du Maire,
L'Adjoint

Vanessa BERNE

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte étant précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bourg-en-Bresse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.